

Présidence de la Commission: Déclaration de la conférence des présidents

La Conférence des présidents a tenu une réunion ce mardi 27 mai, en amont du dîner informel des chefs d'État et de gouvernement prévue aujourd'hui et a fait la déclaration suivante:

La déclaration numéro 11 relative à l'article 17.6 et 17.7 du Traité de l'Union européenne indique que "le Parlement européen et le Conseil européen sont conjointement responsables du bon déroulement du processus menant à l'élection du Président de la Commission (...) ».

"Les représentants du Parlement européen et du Conseil conduiront par conséquent les consultations nécessaires (...) ».

Conformément au Traité et en tenant pleinement compte du résultat des élections européennes, **nous nous engageons à tenir un dialogue et des consultations entre les présidents des groupes politiques du Parlement, avec pour objectif de déterminer quel sera le candidat européen à la présidence de la prochaine Commission européenne, issu de la famille politique capable de rassembler la majorité qualifiée au Parlement européen.**

Le candidat du groupe politique le plus important, M. Jean-Claude Juncker, sera le premier à tenter de former la majorité nécessaire.

Sur cette base, nous invitons le Conseil européen à débiter les consultations interinstitutionnelles conformément à la déclaration n°1

<http://www.europarl.europa.eu>

Date : 27/05/2014